



Champl'infos

Bulletin trimestriel d'information de la commune de Champlin

Mot du Maire

Les pancartes à l'entrée des villages mises à l'envers semblent indiquer que le monde marche sur la tête. C'est peut-être vrai et, dans tous les cas, les nombreux conflits dans différents coins de la planète n'incitent pas à l'optimisme. Néanmoins, ce début d'année est par définition l'occasion de se tourner vers l'avenir et donc vers l'espoir. Souhaitons donc que 2024 apporte un peu plus de paix, de sérénité, de compréhension et de respect mutuel.

A notre modeste niveau, après une année de grands travaux qui nous ont tous concernés, l'année à Champlin devrait être plus calme et permettre de renouer avec nos rendez-vous communaux habituels qui seront autant de moments de partage et de rencontres. Sans attendre ces occasions pour se voir, je tiens dès à présent à vous présenter tous mes meilleurs vœux de santé, de joie et d'espérance.

Bonne et heureuse année 2024 à tous et à toutes !

J-M.M

Les ZAENR : pour ou contre ?

Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi « APER »), les communes ont la possibilité de définir des zones d'accélération (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables. Il s'agit pour les communes de déterminer des zones propices à l'implantation des énergies renouvelables de tout type : photovoltaïque, éolien, biogaz, hydroélectricité, géothermie...

La détermination de telles zones n'entraîne pas la mise en place de projet mais vise à permettre aux porteurs de tels projets d'effectuer un premier tri dans les zones susceptibles d'accueillir ce type d'implantations, de réduire les délais administratifs d'instruction et de faciliter leur acceptation par les habitants.

En ce qui concerne Champlin, compte tenu de notre paysage qu'il convient de préserver, des délais très courts pour définir ces possibles zones et de la non connaissance de quelconque projet visant de telles implantations, le conseil municipal, à l'unanimité, a préféré ne pas définir de telles ZAENR. Il va de soi que si la mairie avait, dans le futur, connaissance de projet d'installation d'envergure, une consultation des habitants serait organisée.

J-M.M

Goûter de Noël à Champlin

La tradition du goûter de Noël a été respectée cette année encore et ce mercredi 27 décembre fut l'occasion de nous retrouver autour du sapin dans la salle des fêtes de la mairie. Vin chaud, thé, chocolat chaud, cakes, crêpes au Nutella et bûches de Noël furent appréciés par petits et grands. Les colis repas ont été distribués à nos plus anciens tandis que les plus jeunes ont aussi reçu un cadeau. De façon plus inattendue, la salle des fêtes a aussi été le théâtre d'une belle partie de football jouée par les enfants présents cet après-midi-là. Merci au Comité des Fêtes pour l'organisation de ce goûter traditionnel.

J-M.M





Champl'infos

Bulletin trimestriel d'information de la commune de Champlin

Nouvelles du bois de Champlin et affouages

Le bois de Champlin est un lieu de promenade que nous apprécions tous. Mais il doit aussi être géré de manière durable afin de préserver voire d'améliorer sa richesse, de sauvegarder sa biodiversité et d'assurer sa transmission aux générations futures. C'est la raison pour laquelle un plan de gestion a été signé avec l'Office National des Forêts et couvre la période 2012-2031.

Dans le cadre de ce plan de gestion, une quinzaine d'arbres (chênes essentiellement) ont été récoltés cet automne. Ces arbres ont été vendus à la scierie Petitrenaud située à Dirol. Conformément à la décision du Conseil Municipal du 3 février 2023, les houppiers (ou têtes de chêne) ont été réservés aux affouagistes. **Si vous êtes intéressés pour récupérer ce bois de bonne qualité, n'hésitez pas à vous inscrire rapidement à la mairie.** La taxe d'affouages a été fixée à 50 euros par personne.

Dans un second temps, un projet de replantation de chênes sessiles et de chênes pubescents est à l'étude sur cette même parcelle pour une mise en œuvre à l'automne 2025. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans de futures éditions.

J-M.M



Réunion du SMAEPA Syndicat des eaux (15/12/23)

Face aux problèmes de raréfaction de la ressource en eau potable et des coûts engendrés pour mieux répondre aux normes physiques, biologiques et chimiques de demain, des travaux importants sont envisagés et pour entrer dans les critères de financement de l'état, il est demandé d'augmenter le prix de l'eau en particulier pour les gros consommateurs d'eau.

Pour commencer à y répondre le SMAEPA a décidé pour ce qui concerne la part du syndicat pour la tranche 0 à 50 m³ de passer de 0,4377 à 0,44€, de ne plus faire qu'une tranche de 50 à 600 m³ de mettre le prix à 0,63€ par m³ au lieu de 0,622 de 50 à 200 m³ et de 0,4261 pour une consommation supérieure et une tranche supérieure à 600m³ passera de 0,4261 à 0,45€ pour 2024.

Une nouvelle tranche de travaux est prévue en 2024 pour continuer à améliorer le réseau de canalisations dans d'autres communes. Un projet de modernisation de la station de pompage de Montigny est à l'étude. Cet investissement pourrait être de l'ordre de 2 500 000 Euros.

P.C

Travaux renouvellement des canalisations

Les travaux sont terminés comme prévu début novembre juste à temps avant les précipitations importantes de fin d'automne qui auraient pu perturber les travaux. La deuxième borne incendie est fonctionnelle, elle permet de mieux sécuriser l'approvisionnement en eau du Priez et des Rues en cas d'incendie

Pensez à protéger vos compteurs extérieurs du gel.



P.C



Champl'infos

Bulletin trimestriel d'information de la commune de Champlin

Fin d'année 2023

Le début du mois d'octobre est resté dans la continuité de l'année, c'est à dire sec et chaud, à partir du 22 octobre une période pluvieuse s'est installée jusqu'à la fin de l'année, Les semis de culture d'automne précoces ont subi dans un premier temps la sécheresse, provoquant une levée des graines irrégulières par le manque d'humidité dans le sol. La pluie arrivant, les terres trop humides ont retardé les semis qui n'avaient pas été réalisés.

Les agriculteurs ont été obligés de s'adapter en semant dans de mauvaises conditions ou en changeant de cultures.

Pour les éleveurs une petite pousse d'herbe a permis d'apporter un peu de fraîcheur à l'alimentation sèche de l'été des animaux. Cependant la forte pluviosité de cette fin d'automne a obligé une rentrée précoce des animaux pour éviter le piétinement et la détérioration des prairies. Ils espèrent que l'hiver ne soit pas trop long car les stocks de fourrages sont déjà bien entamé.

Cette humidité et cette chaleur ont provoqué des comportements anormaux sur la végétation; des jeunes feuilles sur des arbres sont apparus, des arbres fruitiers ont fleuri, des fleurs de printemps sont apparues. On n'en connaît pas les conséquences pour l'avenir de ces plantes; Heureusement pour les cueilleurs de champignons cette période pluvieuse a permis une belle récolte.

Semble-t-il cette année 2024 commence par une petite période de froid qui est la bienvenue pour toute la nature ; A voir.

P.C

Les noms de famille de Champlin

Pour aider à comprendre l'histoire d'un village étudier les noms de famille qui se sont succédés est une approche. Avec internet un outil mis au service de la population existe, il suffit de chercher archives départementales de la Nièvre et rechercher Champlin, Plusieurs dossiers ont été numérisés. On retrouve les cadastres de 1840, les cahiers de doléance de 1789, les recensements de 1820 à 1936, les tables décennales, des états civils et les registres paroissiaux de 1668 à 1788 etc...

En commençant par les années 1688 pour aller jusqu'en 1930, on peut retrouver beaucoup de noms de famille courants dans les villages voisins dans les différents dossiers numérisés, l'écriture n'est pas toujours aisée à déchiffrer. Certains noms ont pu voir leur orthographe changer ou évoluer, ainsi trouve-t-on des Guyoux ou guyou, des Morel ou Maurel, des Mougnot ou Mougneau , des Darniaud ou Darnault, Monot ou Monnot.

A la fin du XVIIème Guiller, Chauve, Guyou Cabarat sont présents , puis au cours du XIXème siècle apparaissent d'autres noms comme Coignet, Charnier, Charton, Michel, Maringe, Adam, Monot, et après 1850 suivent les familles Meunier, Alexandre, Pontigny, Morel, Mougnot et début du XXème d'autres noms plus familiers comme Arnoud, Danteur, Dulieu, Fauconnier, Dumarché sont présents.

Cette énumération est loin d'être exhaustive et sans doute des erreurs se sont glissées. Elle peut si vous êtes curieux de chercher afin de mieux connaître Champlin ou vos origines dans cet outil internet des archives départementales.

P.C



Champl'infos

Bulletin trimestriel d'information de la commune de Champlin

Les traditions des fêtes de Noël dans la Nièvre

Riche de traditions, la fête de Noël possède un solide fond commun sur lequel furent brodées de nombreuses variantes. Noël est avant tout une nuit merveilleuse où la bûche, la messe de minuit et le réveillon qui la suivait constituaient les faits les plus caractéristiques et donnaient lieu à un rituel bien précis.

Le 24 décembre, partout, on avait nettoyé la maison et les écuries auxquelles on n'allait plus toucher jusqu'au début de l'année suivante.

La bûche de Noël – aussi appelée « coque » - était choisie avec soin parmi les plus beaux pieds de charme des environs. Longue de 2,5 à 3 mètres, elle était progressivement avancée dans le foyer à mesure qu'elle brûlait. Une autre tradition voulait que les familles bourguignonnes mettent une bûche enflammée devant leur porte pour que la Sainte Vierge vienne se réchauffer.

Les cendres et charbons récupérés étaient ensuite placés à des endroits stratégiques : dans le grenier pour protéger des orages ou bien dans les ruches pour porter bonheur aux abeilles ou bien encore dans les semences de céréales pour que les récoltes de l'année soient bonnes.

De Noël à l'Épiphanie s'écoulaient 12 jours, appelés les « petits mois » car le temps qu'il faisait chaque journée préfigurait le temps des 12 mois de l'année. Pendant cette période, il ne fallait ni coudre ni filer sous peine de porter malheur au bétail ou aux enfants.

Le Jour de l'An était le jour des étrennes. Les plus jeunes recevaient du « Père Janvier » soldats, lapins, chats en sucre, petits Jésus bleus ou blancs ou bien, comme le notait Jules Renard, tout ce que l'épicière du bourg pouvait présenter. Les enfants pouvaient alors se rendre chez les parents et amis pour souhaiter « Bonne Année, Bonne Santé et le paradis à la fin de vos jours. » **J-M.M**

Article vœux de la rédaction

2023 vient de s'achever. Ce fut une année pleine de changements, qui ont nécessité de la part de chacun des trésors d'adaptation, et durant laquelle nous espérons que la lecture de Champl'info a pu être une parenthèse divertissante et instructive. Une année pleine de changement pour Champl'info aussi, avec le départ de Gérard, membre fondateur du comité de rédaction, graphiste et maquettiste, remplacé par Tristan, nouveau jeune membre de l'équipe. Nous n'oublions évidemment pas les services d'Antoinette, qui ont permis d'assurer la transition. Pour cette nouvelle année, nous vous souhaitons donc à tous un peu de calme et de constance, nécessaires pour recharger les batteries. De la bonne humeur et du rire, comme nous en trouvons en réunion de préparation de chacun de nos numéros. Nous tâcherons, de notre côté, de toujours faire de notre mieux pour que la lecture de notre trimestriel vous soit agréable et réconfortante. Bref, nous vous souhaitons une très bonne année 2024 !

A.D pour l'équipe de Champl'infos



Champl'infos

Bulletin trimestriel d'information de la commune de Champlin

Espèces protégées : l'escargot de Bourgogne (ou gros blanc)

Les fêtes viennent de se terminer, et, sur la table du réveillon de Noël ou du Nouvel An, peut-être avez vous vu (et mangé) des escargots au beurre d'ail. C'est donc le moment idéal pour vous parler dans ce numéro de l'escargot de Bourgogne.

Helix Pomatia est un gastéropode qui nous est familier, dont l'aire de répartition naturelle est la Bourgogne et la Champagne. C'est pourtant une espèce protégée par un arrêté ministériel datant de 1979, qui interdit son ramassage durant la période de reproduction (du 1er avril au 30 juin). Ce ramassage et la vente sont néanmoins possibles le reste de l'année pour les spécimens dont la coquille excède les 3 cm de diamètre. Toute personne surprise à en ramasser pendant la période interdite s'expose à une amende de quatrième classe (750 euros).

Néanmoins, l'impact de cette mesure de protection reste difficile à évaluer : en effet, il n'y a pas de suivi régulier des populations sauvages... vous pouvez donc participer en ligne à un recensement lancé par le Museum d'histoire Naturelle de Paris afin de comptabiliser le nombre de ces petits animaux que vous trouverez dans vos jardins après la pluie (tapez "opération Escargot museum d'histoire naturelle paris" dans votre moteur de recherche favori pour en savoir plus).

L'essentiel des escargots que vous trouvez donc dans vos assiettes proviennent d'élevages, français ou de pays de l'Est comme la Roumanie ou la Pologne, afin de ne pas contrevirer à la législation en vigueur. Et c'est tant mieux : en effet, la France est le premier consommateur mondial d'escargots (toutes espèces confondues) avec un niveau de consommation chiffré entre 20 000 et 25 000 tonnes d'escargots équivalents vif/an (source : chambre d'Agriculture bourgogne Franche Comté).

A.D

Patois

Quelques mots de saison:

- Reuteler** : tousser
- la drille** : la diarrhée
- la reuche** : la goutte au nez, la morve

après les fêtes

- égoué** : rassasié
- ourlé** : saoul
- beuillu** : ventru

P.C





Champl'infos

Bulletin trimestriel d'information de la commune de Champlin

Interview du Père Noël

Quelques jours après Noël, la rédaction de Champl'infos a eu l'honneur de rencontrer et d'interviewer le Père Noël qui entamait une période de repos bien méritée.

Père Noël, comment s'est passée cette période de fêtes ?

Très bien. J'ai la chance d'être toujours bien accueilli par toutes les familles et en particulier bien sûr par les enfants. En plus, je ne rencontre que des enfants sages.

Et plus particulièrement à Champlin ?

Champlin ne fait pas exception. Bien sûr il y a maintenant davantage de personnes âgées que d'enfants et donc davantage de colis repas que de jouets mais je crois que tout le monde est content. Ce que j'aime bien à Champlin c'est qu'il y a encore des enfants alors que dans beaucoup d'autres villages avoisinants il n'y en a plus.

Que pensez-vous de l'évolution des décorations ?

C'est vraiment beau de voir tous les villages décorés. Autrefois les décorations étaient surtout réservées à l'intérieur des maisons mais il y a maintenant de plus en plus de décorations à l'extérieur, avec davantage d'illuminations. Alors merci à toutes les familles et à tous les bénévoles qui décorent maisons et villages, comme à Champlin.

Comment prenez-vous en compte la dimension écologique de Noël ?

La fête de Noël intègre progressivement la dimension écoresponsable. Mon habit ne va pas passer du rouge au vert d'un seul coup et je ne vais pas adopter un traîneau électrique pour remplacer mes chers rennes. Néanmoins je constate des évolutions : par exemple les guirlandes sont maintenant alimentées par des batteries solaires. Je sais aussi que, à Champlin, les sapins de la mairie -qui bien entendu viennent du Morvan- sont recyclés en servant de nourriture après les fêtes pour de gentilles chèvres du voisinage.

Et comment voyez-vous votre avenir ?

Quand je vois que près de 90% des parents parlent de moi à leurs enfants, je me dis que j'ai encore de belles nuits devant moi. Et je m'en réjouis car je suis synonyme de paix et de joies familiales dans un monde qui en a toujours besoin.

La rédaction de Champl'infos remercie le Père Noël et lui donne bien évidemment rendez-vous en décembre 2024.

J-M.M



Comité de rédaction

Rédactrice en chef : Audrey DELEMARLE

Rédactrice : Françoise MARINGE

Rédacteur : Jean Marc MARINGE

Rédacteur : Philippe CABARAT

Maquettistes : Tristan LÉPINE

Numéros utiles

Police / GIE : 17

SAMU : 15

Pompier : 18

Samu Social : 115

Mairie de Champlin

03 86 29 03 29

mairie.champlin@orange.fr

www.champlin.fr

Pharmacie :

Brinon-sur-beuvron

03 86 29 61 60

Soins infirmiers :

Brinon-sur-Beuvron

06 20 20 43 14

Vétérinaire

Brinon-sur-Beuvron 03 86 29 04 78

Centre social et culturel ; Brinon-sur-Beuvron
03 86 29 04 78